

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

**L'Agence Régionale de Santé Grand Est** sis 3 Boulevard Joffre 54000 NANCY  
représentée par son Directeur Général, Mme Virginie CAYRE

**La Direction Académique des Services de l'Education Nationale des XXXXX sis XXXXXXXXXXXX**  
représentée par son Directeur XXXXXXXX

**La Collectivité européenne d'Alsace**, dont le siège est situé Place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG,  
représentée par son Président, M. Frédéric BIERRY

Vu les articles L. 3111-1 et L. 3111-11 et D. 3111-22 et suivants du Code de la santé publique ;  
Vu l'article L. 121-4-1 du Code de l'éducation ;  
Vu la note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 relative au conventionnement et  
à l'habilitation des structures réalisant des vaccinations gratuites en application des articles L. 3111-11  
et L. 3112-3 du Code de la santé publique ;  
Vu l'instruction interministérielle N° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation  
d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au  
collège à partir de la rentrée 2023-2024,

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du déploiement national de la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en milieu scolaire et conformément à l'instruction interministérielle N° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination HPV au collège à partir de la rentrée 2023-2024, il est mis en place une offre de vaccination gratuite à destination des élèves de cinquième dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ainsi, la présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'intervention du Centre de Vaccination (CV) de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) sis à STRASBOURG, afin d'assurer le suivi des vaccinations des élèves scolarisés en classes de 5<sup>ème</sup> dans tous les collèges publics et privés volontaires sous contrat avec l'Education Nationale des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont la liste précise est arrêtée conjointement entre les parties prenantes (annexe 1).

### ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

#### 2.1 Public Concerné

Le public concerné relève des classes d'élèves de 5<sup>ème</sup>.

## 2.2 Vaccinations concernées

Le CV de la CeA pourra réaliser, auprès des jeunes scolarisés en accord avec leurs parents (annexe 2) et conformément au calendrier vaccinal, les vaccinations suivantes:

- Vaccination HPV pour les adolescents âgés de 11 à 14 ans (schéma complet ou complétude)
- Rappel du vaccin Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche
- Vaccination Rougeole, Oreillons, Rubéole, notamment en cas de schéma incomplet (une seule dose reçue)
- Vaccination contre la méningite à méningocoques C, étant donné qu'il est possible d'effectuer ce vaccin jusqu'à l'âge de 24 ans inclus
- Vaccination hépatite B chez tous les enfants ou adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, non antérieurement vaccinés. Le schéma en 2 ou 3 doses, conformément aux recommandations, est laissé à l'appréciation du médecin du centre de vaccination qui juge si les conditions sont réunies pour une vaccination en 2 doses, possible entre 11 et 15 ans
- Vaccination hépatite B en cas de schéma vaccinal incomplet

L'ensemble de ces vaccinations sont des vaccinations qui auraient pu être réalisées à l'âge du passage du CV en milieu scolaire. Ainsi, le principe de l'intervention du CV n'est pas de se substituer au médecin traitant mais bien d'atteindre des enfants ou adolescents qui n'ont pas eu l'occasion de faire le point avec leur médecin traitant.

Il est précisé que la vaccination contre les infections hors HPV peut être proposée par le CV qui reste seul décisionnaire en la matière. Les vaccins préconisés hors HPV seront a minima signalés via le carnet de santé afin que les familles puissent consulter leur médecin traitant pour les administrer.

## 2.3 Modalités d'organisation et d'intervention du Centre de Vaccination

- Septembre
  - Création des dossiers médicaux
  - Thésaurisation des autorisations parentales que l'établissement scolaire aura envoyé sous pli cacheté au centre de vaccination
  - Etablissement d'un planning de séances de vaccination en lien avec les collègues
- Octobre /novembre /début décembre
  - Transmission à l'établissement de la liste des élèves à vacciner le jour J
  - Rappeler le référent du collège la veille de la séance de vaccination afin qu'il puisse envoyer un courriel aux parents de sorte que les enfants viennent munis de leur carnet de santé
  - Rappeler le référent du collège afin de s'assurer de la disponibilité de la salle et du personnel accompagnant les élèves candidats à la vaccination
  - Mises en place des séances de vaccination en établissement (préparation du matériel + transport + lecture de carnet + vaccination)
  - Gestion des dossiers médicaux des élèves + renseignement du carnet de santé de l'enfant
  - Reporting des doses administrées via l'application PETRA de l'Assurance Maladie
  - Suivi des effets indésirables
- Février
  - Programmation des 2<sup>ème</sup> séances de vaccination dans les établissements scolaires
- Avril /mai /début juin
  - Transmission à l'établissement de la liste des élèves à vacciner le jour J
  - Rappeler le référent du collège la veille de la séance de vaccination afin qu'il puisse envoyer un courriel aux parents de sorte que les enfants viennent munis de leur carnet de santé
  - Rappeler le référent du collège afin de s'assurer de la disponibilité de la salle et du personnel accompagnant les élèves candidats à la vaccination
  - Mises en place des 2<sup>ème</sup> séances de vaccination en établissement (préparation du matériel +transport + lecture de carnet + vaccination)

- Gestion des dossiers médicaux des élèves + renseignement du carnet de santé de l'enfant
- Reporting des doses administrées via l'application PETRA de l'Assurance Maladie
- Suivi des effets indésirables

### **ARTICLE 3 : FINANCEMENT**

Le financement de cette campagne de vaccination provient du Fond d'Intervention Régional (FIR).

Il couvrira le coût du ticket modérateur des vaccins de 35 % sur la base de 30 % d'élèves vaccinés dans les classes de 5<sup>e</sup>. Et afin de faire face au coût supplémentaire lié à l'augmentation du nombre de vaccins administrés contre les HPV, le FIR couvrira également les coûts humains et logistiques supplémentaires mobilisés pour cette campagne de vaccination.

A cet effet, une convention FIR sera établie entre le CV de la CeA et l'ARS.

Il est précisé que les vacations de professionnels de santé (soit libéraux en activité, soit retraités, sans activité, salariés, fonctionnaires et étudiants) qui seront recrutés pour intervenir en appui de la campagne seront directement rémunérés par l'Assurance maladie via des bordereaux.

### **ARTICLE 4 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

L'ARS Grand Est et la Direction académique des services de l'éducation nationale transmettent et mettent à disposition de la CeA aux fins de réalisation des finalités et objectifs décrits aux articles 2.2 et 2.3 des données personnelles. Les personnes concernées sont les personnes citées à l'article 2.1 de la présente convention ainsi que les responsables légaux de celles-ci.

Dans le cadre de la communication des données personnelles au cours de l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à agir conformément à la réglementation entourant la protection des données personnelles et s'engagent à cet égard à respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées et traitées.

Les Parties s'engagent notamment à respecter toutes les obligations découlant du « Règlement UE 2016/679 » et à ce que les personnes autorisées aient accès aux données personnelles dans la limite de l'exécution de leurs prestations et s'engage à respecter la confidentialité liée à la Convention.

En matière de sécurité les Parties s'engagent à mettre en place et maintenir pendant toute la durée de la Convention toutes les mesures techniques et organisationnelles, notamment toutes les mesures de sécurité adaptées à la nature des données personnelles traitées et aux risques présentés par les éventuels traitements effectués de manière à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles.

Les Parties s'engagent à ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution de la présente convention.

Chaque partie s'abstient en tout hypothèse de reproduire, exploiter ou utiliser les données personnelles collectées à l'occasion de la présente convention à ses propres fins ou pour le compte de tiers, à l'exception de l'exécution de la convention et s'engage à modifier ou supprimer, à la demande de la personne dont les données sont traitées, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de données obligatoires, et en toute hypothèse, à l'achèvement de la finalité poursuivie et au terme de l'exécution de la convention toutes les données personnelles collectées à l'occasion ou aux fins d'exécution desdites prestations.

Les Parties s'engagent à informer sans délai l'autre partie de toute requête d'une personne concernée au titre de ses droits sur ses données personnelles et à coopérer pour faciliter la réponse à ces demandes.

Les Parties s'engagent à mettre en place, pour tout transfert de données personnelles, vers un pays tiers à mettre en place les garanties requises par la réglementation relative à protection des données personnelles applicables.

En cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée des données personnelles collectées dans le cadre de la convention, la CeA doit dans les 48 (quarante-huit) heures après en avoir eu connaissance, notifier à l'ARS cette violation.

Les parties s'engagent à coopérer dans le cadre de l'établissement de l'analyse d'impact de cette violation et à mettre en œuvre toutes les mesures correctives qui seraient nécessaires

La CeA s'engage à coopérer afin de pouvoir, avec l'ARS, notifier la violation des données personnelles à toute autorité de contrôle compétente et, éventuellement aux personnes concernées, en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles.

A l'expiration de la présente Convention ou en cas de résiliation anticipée pour quelque cause que ce soit, les parties conservent les données échangées dans le cadre de la convention. Cette conservation se poursuit jusqu'à l'achèvement des finalités licites pour lesquelles elles ont été collectées. A l'achèvement de ces finalités, les parties détruisent les données sauf finalités ultérieures compatibles avec la finalité initiale.

Chaque partie, lorsqu'elle est qualifiée de responsable du traitement, fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Chaque partie s'engage à informer les personnes dont elle recueille les données des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 jusqu'au 30 juin 2024. Elle peut être dénoncée à la demande de l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de trois mois. Ce délai peut être ramené à deux mois en cas d'accord entre les différentes parties.

## **ARTICLE 6 : AVENANT**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, avec l'accord des parties signataires. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES**

### **7.1 Règlement amiable**

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

### **7.2 Contentieux**

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable prévue à l'article 7.1 les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à XXXXXX, le XXXXXX

Madame Virginie CAYRE	Monsieur Frédéric BIERRY	Monsieur XXXXXX
Directrice de l'Agence Régionale de Santé GRAND EST	Président Collectivité européenne d'Alsace	L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de XXXXXX

ANNEXE 1  
Liste des collèges publics alsaciens

RNE - CODE COLLEGE	Nom Collège	Adresse	Boite Postale	Code postal	Ville
0671686U	Collège Paul Wernert	4 Rue du Collège		67204	ACHENHEIM
0681373Y	Collège Lucien HERR	8 rue du Hirtzbach	BP 1005	68130	ALTKIRCH
0672133E	Collège de Barr	2 Rue du Lycée B.P. n° 66		67140	BARR
0670003P	Collège Robert Schuman	6 Rue de Luxembourg B.P. n° 37		67230	BENFELD
0671822S	Collège Lamartine	9 Rue Lamartine		67800	BISCHHEIM
0670004R	Collège Le Ried	4 Rue du Guirbaden		67800	BISCHHEIM
0672130B	Collège André Maurois	1 Rue du lycée B.P. n° 30054		67240	BISCHWILLER
0672076T	Collège du Bastberg	Boulevard Koch		67330	BOUXWILLER
0670009W	Collège Marcel WEINUM	3 Rue du Collège BP 30017		67170	BRUMATH
0681957H	Collège Pierre PFLIMLIN	14 rue Arthur Ashe		68350	BRUNSTATT-DIDENHEIM
0682018Z	Collège du HUGSTEIN	3 rue de la Fabrique		68530	BUHL
0682017Y	Collège Nathan KATZ	1 route de l'Avenir		68520	BURNHAUPT-LE-HAUT
0680006M	Collège René CASSIN	4 passage des Roses	BP 155	68700	CERNAY
0671962U	Collège des Châteaux	23 Route Romaine		67730	CHÂTENOIS
0681123B	Collège Hector BERLIOZ	42 rue Ampère		68000	COLMAR
0680084X	Collège MOLIERE	36 avenue de Paris		68000	COLMAR
0680009R	Collège PFEFFEL	36 route d'Ingersheim		68000	COLMAR
0680088B	Collège Victor HUGO	2 rue des Ecoles		68000	COLMAR
0670011Y	Collège du Bernstein	4 Rue du Collège B.P. n° 5		67650	DAMBACH-LA-VILLE
0680012U	Collège Jean MONNET	15 rue des Primevères		68210	DANNEMARIE
0672197Z	Collège Tomi Ungerer	Rue Marie Curie B.P. n° 9		67490	DETTWILLER
0671741D	Collège de l'Eichel	6 Rue du Collège B.P. n° 23		67430	DIEMERINGEN
0670014B	Collège des Racines et des Ailes	1 Rue du Collège		67320	DRULINGEN
0672074R	Collège du Rhin	4 Rue du Collège		67410	DRUSENHEIM
0672896J	Collège Nicolas Copernic	Rue du Stade		67120	DUTTLENHEIM
0670016D	Collège Katia et Maurice Krafft	6 Rue du Collège		67201	ECKBOLSHEIM
0680013V	Collège Victor SCHOELCHER	1 rue du Tir	BP 27	68190	ENSISHEIM
0670017E	Collège Romain Rolland	4 Rue de Wissembourg B.P. n° 20089		67150	ERSTEIN
0671687V	Collège Sébastien Brant	5 Rue du Collège		67114	ESCHAU
0680014W	Collège Adelaïde HAUTVAL	2 rue Alphonse Jenn		68480	FERRETTE
0681965S	Collège Félix ÉBOUÉ	1 rue de l'Abolition	BP 6	68740	FESSENHEIM
0681190Z	Collège Alice MOSNIER	20 route de Colmar		68320	FORTSCHWIHR
0671824U	Collège Jean de La Fontaine	1 Rue du Collège		67118	GEISPOLSHHEIM
0672135G	Collège les Cigognes	8 Rue des Cigognes		67150	GERSTHEIM
0681318N	Collège Mathias GRUNEWALD	route d'Issenheim	BP 189	68500	GUEBWILLER
0681713T	Collège Henri ULRICH	23 rue du Cerf		68440	HABSHEIM
0672136H	Collège Foch (Haguenau)	1 Rue du Tournoi		67500	HAGUENAU
0671734W	Collège Kleber (Haguenau)	22 Rue Kléber B.P. n° 242		67500	HAGUENAU
0681268J	Collège des TROIS PAYS	2 rue du Collège		68220	HÉGENHEIM
0673006D	Collège du Torenberg	1 Rue du Torenberg BP n° 70059		67140	HEILIGENSTEIN
0671911N	Collège Simone Veil	1 Rue du Collège		67850	HERRLISHEIM
0680019B	Collège Jean-Paul de DADELSEN	20 rue de l'III		68560	HIRSINGUE
0671961T	Collège Gustave Doré	14 B Rue de Scherlenheim		67270	HOCHFELDEN
0672012Y	Collège Baldung Grien	6 Rue des Alouettes B.P. n° 306		67720	HÉRDY
0681932F	Collège de L'ILL	10 rue du Collège	BP 9	68720	ILLFURTH
0671956M	Collège du Parc	5 Rue du Parc		67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
0672194W	Collège Nelson Mandela	2 A Rue des Roseaux		67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
0681757R	Collège Anne FRANK	8 rue des Iris		68110	ILLZACH
0680021D	Collège Jules VERNE	79 rue des Vosges	BP 48	68110	ILLZACH
0681654D	Collège Lazare de SCHWENDI	17 route de Turckheim		68040	INGERSHEIM
0670035Z	Collège Olympe de Gouges	4 Rue du Gymnase		67340	INGWILLER
0680022E	Collège Albert SCHWEITZER	13 rue du Collège		68240	KAYSERSBERG VIGNOBLE
0681369U	Collège Émile ZOLA	30 rue de Pfastatt	BP 20068	68260	KINGERSHEIM
0671697F	Collège Frison-Roche	149 Rue du Général de Gaulle		67570	LA BROQUE
0671689X	Collège André Malraux	4 Rue des Jardins B.P. n° 13		67610	LA WANTZENAU
0671688W	Collège Georges Holderith	8 Rue des Glacis		67630	LAUTERBOURG
0672765S	Collège Galilée	1 Rue Jean Rostand B.P. n° 10021		67380	LINGOLSHEIM
0671690Y	Collège Maxime Alexandre	31 Rue du Travail BP n° 91081		67380	LINGOLSHEIM
0681370V	Collège du NONNENBRUCH	1 rue de la Forêt		68460	LUTTERBACH
0671600A	Collège Jean-Jacques Waltz, dit Hansi	10b Rue des Tabacs		67390	MARCKOLSHEIM
0671989Y	Collège Grégoire de Tours	2 Rue du Collège		67520	MARLENHEIM
0671985U	Collège Léonard de Vinci	2 Rue Albert Schweitzer		67440	MARMOUTIER
0681265F	Collège Conrad Alexandre GÉRARD	3 rue Paul Burgi		68290	MASEVAUX-NIEDERBRUCK
0671912P	Collège Jacques Tati	12 Rue Louis Pasteur B.P. n° 18		67580	MERTZWILLER
0672131C	Collège Henri Meck	10 Rue Henri Meck BP n° 95145		67120	MOLSHEIM
0672606U	Collège Rembrandt Bugatti	1 Place La Royale bugatti		67120	MOLSHEIM
0681961M	Collège BEL AIR	210 rue de l'IIIberg		68100	MULHOUSE

RNE - CODE COLLEGE	Nom Collège	Adresse	Boite Postale	Code postal	Ville
0681127F	Collège de BOURTZWILLER	16 rue de Toulon		68100	MULHOUSE
0681395X	Collège François VILLON	26 avenue DMC	BP 32152	68100	MULHOUSE
0680110A	Collège Jean MACÉ	1 rue J.François Millet		68100	MULHOUSE
0680105V	Collège KENNEDY	24 Avenue DMC		68200	MULHOUSE
0680111B	Collège SAINT- EXUPÉRY	11 rue du Languedoc		68100	MULHOUSE
0681284B	Collège WOLF	4 rue de la Belette		68100	MULHOUSE
0672013Z	Collège Paul-Emile Victor	2 Rue du Cerf B.P. n° 21023		67450	MUNDOLSHEIM
0681539D	Collège Frédéric HARTMANN	2 rue Alfred Kern		68140	MUNSTER
0671828Y	Collège Louis Arbogast	13 Rue du Dr Schweitzer		67190	MUTZIG
0671738A	Collège Charles Munch	4 Rue des Soeurs		67110	NIEDERBRONN-LES-BAINS
0672078V	Collège Europe	33 Avenue des Champs Verts B.P. n° 55		67210	OBERNAI
0672132D	Collège Freppel	1 Rue du Stade B.P. n° 110		67210	OBERNAI
0681448E	Collège Georges MARTELOT	23 rue Lefébure		68370	ORBÈY
0672072N	Collège Martin Schongauer	Rue Albert Gèrig		67540	OSTWALD
0680056S	Collège Théodore MONOD	rue des Vergers	BP 9	68490	OTTMARSHEIM
0681267H	Collège Katia et Maurice KRAFFT	6 rue André Lichtlé		68120	PFASTATT
0672193V	Collège de la Souffel	4 Rue de Griesheim BP n° 5		67370	PFULGRIESHEIM
0671595V	Collège Françoise Dolto	14 Rue du Cerf		67110	REICHSHOFFEN
0671963V	Collège des Deux Rives	31 Rue de la Chasse		67860	RHINAU
0680101R	Collège les MÉNÉTRIERS	21 rue de Landau		68150	RIBEAUVILLÉ
0680112C	Collège Léon GAMBETTA	13 rue du Collège		68400	RIEDISHEIM
0680129W	Collège Capitaine DREYFUS	10 rue du Temple	BP 69	68170	RIXHEIM
0671913R	Collège Herrade de Landsberg	4 Rue du Stade		67560	ROSHEIM
0681366R	Collège Jean MOULIN	20 rue Thiébaud Walter		68250	ROUFFACH
0680064A	Collège Robert SCHUMAN	36 rue Charles de Gaulle		68550	SAINT-AMARIN
0681394W	Collège Jean-Georges REBER	route du Stade		68160	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
0681747E	Collège Georges FORLEN	14 rue de Village-Neuf	BP 70007	68300	SAINT-LOUIS
0680065B	Collège René SCHICKELE	6 rue Saint-Exupéry		68300	SAINT-LOUIS
0670056X	Collège Pierre Claude	7 Rue des Roses B.P. n° 56		67260	SARRE-UNION
0671986V	Collège Les Sources	10 Rue Ste-Marie B.P. n° 70145		67700	SAVERNE
0671987W	Collège Poincaré	17 Rue Poincaré B.P. n° 143		67700	SAVERNE
0670065G	Collège Leclerc	9 Avenue du 23 Novembre B.P. n° 51		67300	SCHILTIGHEIM
0670066H	Collège Rouget de Lisle	1 Rue du Béarn		67300	SCHILTIGHEIM
0670068K	Collège Haute-Bruche	18 Rue des Grives B.P. n° 80026		67130	SCHIRMECK
0671960S	Collège Bois Fleuri	19 Rue des Sports B.P. n°90 326		67590	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
0672134F	Collège Beatus Rhenanus	Boulevard Charlemagne B.P. n° 80228		67600	SELESTAT
0671830A	Collège Jean Mentel	4 Avenue Adrien Zeller		67600	SÉLESTAT
0671597X	Collège Charles De Gaulle	3 Rue du Gal de Gaulle		67470	SELTZ
0680071H	Collège de la LARGUE	Rue de la Gare		68580	SEPPOIS-LE-BAS
0681269K	Collège Françoise DOLTO	8 rue A. Schweitzer		68510	SIERENTZ
0672254L	Collège Les Sept Arpents	Rue du Collège		67460	SOUFFELWEYERSHEIM
0670076U	Collège Albert Camus	38 Route de Betschdorf BP 20602		67620	SOUFFLENHEIM
0680128V	Collège Robert BELTZ	18 route de Jungholtz	BP 1	68360	SOULTZ-HAUT-RHIN
0671827X	Collège de l'Outre Forêt	40 Rue de Seltz B.P. n° 14		67250	SOULTZ-SOUS-FORETS
0671742E	Collège Caroline Aigle	4 Rue Jacques Peirotes		67000	STRASBOURG
0673079H	Collège Ecole Européenne de Strasbourg	2 Rue Peter Schwarber		67000	STRASBOURG
0672459J	Collège Érasme	40 Boulevard Victor Hugo		67200	STRASBOURG
0671958P	Collège Foch (Strasbourg)	7 Rue du Général Frère		67000	STRASBOURG
0671825V	Collège François Truffaut	80 Avenue Racine		67200	STRASBOURG
0671907J	Collège Hans Arp	16 Rue Van Eyck		67200	STRASBOURG
0671915T	Collège International de Esplanade	20 Rue de Londres B.P. n° 32		67000	STRASBOURG
0671909L	Collège International Vauban	70 Boulevard d'Anvers		67000	STRASBOURG
0671508A	Collège Jacques Twinger	10 Rue Ovide		67200	STRASBOURG
0672128Z	Collège Jean Monnet	2 Place A. Schweitzer B.P. n° 240		67000	STRASBOURG
0671594U	Collège Jules Hoffmann	115 Rue Boecklin B.P. n° 40		67000	STRASBOURG
0670133F	Collège Kléber (Strasbourg)	25 Place de Bordeaux		67200	STRASBOURG
0670105A	Collège Lezay Marnésia	16 Rue du Poitou B.P. n° 947		67000	STRASBOURG
0672129A	Collège Louis Pasteur	Allée Colette Besson		67100	STRASBOURG
0671593T	Collège Louise Weiss	68 Rue St-Aloïse		67200	STRASBOURG
0671692A	Collège Solignac	16 Rue Louis Braille		67000	STRASBOURG
0671590P	Collège Sophie Germain	50 Rue du Rieth		67000	STRASBOURG
0671691Z	Collège Stockfeld	71 Rue des Jésuites		67200	STRASBOURG
0670106B	Collège du Grand Ried	5 Rue du Collège		67920	SUNDHOUSE
0681368T	Collège Charles WALCH	14 rue Jean Flory		68800	THANN
0681541F	Collège Rémy FAESCH	7 place Joffre	BP 95	68800	THANN
0670107C	Collège du Kochersberg	1 Rue Perez Godofredo		67370	TRUCHTERSHEIM
0671598Y	Collège Val de Moder	13 Rue de L'Ecole		67350	VAL-DE-MODER
0672658A	Collège La Pierre Polie	1 Rue du Vignoble		67550	VENDENHEIM
0680020C	Collège Gérard de NERVAL	75 rue de Michelfelden	BP 136	68128	VILLAGE-NEUF
0671601B	Collège du Klosterwald	4 Rue Belle Vue		67220	VILLE

RNE - CODE COLLEGE	Nom Collège	Adresse	Boite Postale	Code postal	Ville
0681125D	Collège Robert SCHUMAN	10 chemin des écoliers		68600	VOLGELSHEIM
0671740C	Collège Marcel Pagnol	Route de Romanswiller		67310	WASSELONNE
0671739B	Collège Suzanne Lalique - Haviland	29 Route de Zittersheim		67290	WINGEN-SUR-MODER
0681365P	Collège Jacques PRÉVERT	15 rue de la Vallée		68920	WINTZENHEIM
0671984T	Collège Otfried	11 Rue des Quatre-Vents B.P. n° 60145		67160	WISSEMBOURG
0680079S	Collège Charles PÉGUY	14 rue Charles Péguy	BP 3	68310	WITTELSHEIM
0681322T	Collège Jean MERMOZ	15 rue Jean Mermoz	BP 52	68310	WITTELSHEIM
0681930D	Collège Irène JOLIOT-CURIE	2a rue de l'Espérance		68270	WITTENHEIM
0681126E	Collège Marcel PAGNOL	10 rue A.Einstein	BP 107	68270	WITTENHEIM
0671596W	Collège Mal de Mac Mahon	2 Rue Victor Hugo		67360	WCERTH



Liste des collèges privés alsaciens

RNE - CODE COLLEGE	Nom Collège	Adresse	Boite Postale	Code postal	Ville
0681661L	Sainte Jeanne D'Arc	15 Rue Du Chanoine Brun		68090	Mulhouse
0680135C	Jean Xxiii	190 Avenue Aristide Briand		68093	Mulhouse
0680136D	Institution Ste Ursule	258 Route De Bale		68400	Riedisheim
0681663N	College Episcopal	5 Rue Du Seminaire		68720	Zillisheim
0671604E	Saint Joseph	1 Rue Chanoine E. Mertian		67150	Matzenheim
0680137E	Institution Sainte Marie	Rue Des Freres Mertian		68150	Ribeauville
0671607H	Notre Dame De Sion	8 Boulevard De La Dordogne		67000	Strasbourg
0671608J	Fondation Providence Ribeauvil	3 Rue Du Sanglier		67000	Strasbourg
0672303P	Instit.La Doctrine Chretienne	14 Rue Brulee		67000	Strasbourg
0672304R	Ecole Aquiba	4 Rue Baldung Grien		67000	Strasbourg
0672306T	Le Gymnase L.Berger J. Sturm	8 Place Des Etudiants	BP23	67060	Strasbourg
0672899M	Institution Notre Dame	6 Rue Des Bonnes Gens		67082	Strasbourg
0672301M	College Episcopal St Etienne	2 Rue De La Pierre Large		67084	Strasbourg
0671620X	Ecole Libre Sainte Anne	128 Route Du Polygone		67100	Strasbourg
0671603D	Ecole Des Missions Africaines	1 Rue Des Missions Africaines		67500	Haguenau
0672298J	Institution Ste Philomene	19 A Boulevard Hanauer	BP60236	67504	Haguenau
0672302N	Seminaire De Jeunes	60 Grand'Rue		67360	Walbourg
0681659J	Saint Andre	19 Rue Rapp		68000	Colmar
0680132Z	Institution Saint Jean	3 Route De Bale		68025	Colmar
0680133A	Institut De L'Assomption	21 Avenue Foch		68025	Colmar
0680144M	Institution Champagnat	1 Rue Marcellin Champagnat		68500	Issenheim
0680139G	Ecole Et College Prives	11 Rue Poincare		68250	Rouffach
0680131Y	Des Missions	2 Avenue Nathan Katz		68730	Blotzheim
0681660K	Don Bosco	1 Rue Don Bosco	BP22	68440	Landser



Je soussigné(e),

Parent/responsable légal 1 : \_\_\_\_\_

Parent/responsable légal 2 : \_\_\_\_\_

J'autorise également le centre de vaccination à vacciner si nécessaire l'enfant ci-dessus désigné pour le ou les vaccinations suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche ----- | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Rougeole, Oreillons, Rubéole -----          | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Hépatite B -----                            | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Méningite à méningocoque C -----            | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

À noter que plusieurs vaccins peuvent être administrés aux enfants au cours d'une même séance.

L'enfant devra être muni de son carnet de santé ou de vaccination le jour de la séance de vaccination.

À compléter en cas de signature d'un seul responsable légal :

Je déclare être le seul responsable légal de l'enfant ci-dessus désigné.

Je déclare sur l'honneur que le second responsable légal de l'enfant : Monsieur, Madame \_\_\_\_\_, est matériellement empêché de signer le présent formulaire mais a donné son autorisation pour les vaccins cochés ci-dessus<sup>3</sup>.

Date :

Signature(s) :

**Mentions d'information informatiques et libertés :**

La présente campagne de vaccination implique la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel.

En particulier, les formulaires d'autorisation à la vaccination seront utilisés, par les structures et centres de vaccination mobilisés par les ARS, aux fins d'organisation de la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains et du rattrapage éventuel des autres vaccinations. Ces traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de l'Agence régionale de santé compétente et du centre de vaccination ou de la structure de prévention désignés par l'ARS réalisant la vaccination de votre enfant.

L'établissement scolaire de votre enfant est uniquement chargé de collecter, pour le compte de ces responsables de traitement, la présente autorisation complétée par vos soins qu'il transmet ensuite au centre ou à la structure de vaccination. Cette transmission est réalisée sous enveloppe cachetée et les établissements n'ont donc pas connaissance des informations qui y figurent.

Sont uniquement destinataires des données collectées les personnels habilités au sein des structures de santé désignées par l'ARS sur leur territoire. Elles pourront être conservées par ces entités à des fins d'éventuelles recherches en responsabilité.

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du chef d'établissement à l'égard de ce traitement relatif à la collecte des formulaires d'autorisation. Celui-ci transmet sans délai et par tout moyen, les demandes d'exercice des droits des personnes au centre ou à la structure de vaccination territorialement compétent.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Par ailleurs, ces formulaires seront utilisés, après l'acte de vaccination effectué au sein de l'établissement, par ces mêmes centres et structures de vaccination, d'une part, aux fins d'adresser à l'assurance-maladie les éléments nécessaires à la prise en charge de ces vaccins et, d'autre part, aux fins d'adresser des données agrégées et non-nominatives à l'Agence nationale de santé publique/Santé Publique France, conformément à ses missions de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique.

Des informations complémentaires sur ces traitements sont mises à votre disposition sur le site internet du ministère chargé de la santé et des ARS.

<sup>3</sup> La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en cas de signature d'un seul parent pour cause d'impossibilité matérielle de signer pour l'autre parent, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avèrerait inexacte ou falsifiée, engage sa seule responsabilité et pourra être punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 441-7 du code pénal).

**QUESTIONNAIRE MEDICAL**

**FORMULAIRE A COMPLETER**

**Nom et Prénom de l'enfant :** .....

Né(e) le .....

**N° de Sécurité Sociale de l'assuré :** .....

Nom du médecin traitant : ..... Ville : .....

**Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique :** Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

**Votre enfant :**

- présente-t-il des problèmes rénaux ou urinaires : Oui  Non

- présente-t-il des allergies (en particulier à l'œuf) : Oui  Non

- présente-t-il des réactions à des vaccinations: Oui  Non

- présente-t-il un déficit immunitaire : Oui  Non

- a-t-il été malade récemment : Oui  Non

Si oui précisez .....

- prend-il un traitement : Oui  Non

Si oui précisez.....

- a-t-il été vacciné récemment : Oui  Non

Si oui, quel vaccin : .....

Date vaccination: .....

**IMPORTANT : pensez à fournir le carnet de santé de l'enfant afin que le médecin puisse le compléter**